

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2019

**Conseillers et conseillères Présents :** Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Alain SABATIER

**Conseillers et conseillères absents :** Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Chantal REYNAUD (procuration Jacky FERRET)

**Secrétaire de séance :** Laetitia BREYSSE

**Copie :** Secrétaires de mairie

### Ordre du jour :

- 1) Complément d'études portant sur le « futur immeuble » place de l'église
- 2) Recruter un médecin sur votre territoire : dispositif national « 400 médecins »
- 3) Notification marché APAVE (mission CT construction local médical)
- 4) Implantation panneau patrimoine vernaculaire réalisé par le PNRMA
- 5) Adoption du projet d'aménagement du parking à l'arrière de la future boucherie-charcuterie installée place de la mairie – présentation aménagement place de l'église et parking cimetière
- 6) Retour étude de faisabilité voie VTT la Transcévenole (diligentée sous la responsabilité de M Jarry de la Région)
- 7) Etude relative à une table de jeux en prêt au Foyer St Jean
- 8) Réflexion sur la révision des modalités d'intervention de la communauté de communes MLM dans le service du déneigement.
- 9) Convention de gestion des prestations de la garantie maintien de salaire MNT
- 10) Cours de Yoga
- 11) Projet de réunion avec la SAFER
- 12) projet de réflexion boisement et Friche
- 13) Le point sur l'avancement des travaux de réalisation du PLUi
- 14) Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux 2019 sur la voirie communale
- 15) Déclaration de parcelles frappées d'un droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Laussonne
- 16) Changement de destination pour l'ancien cabinet médical
- 17) Election Européenne du 26 mai 2019
- 18) Divers

\*\*\*\*\*

### **1) Complément d'études portant sur le « futur immeuble » place de l'église**

Comme suite à la réunion du 19 mars 2019 les élus demandent une étude complémentaire pour la recherche d'un nouveau scénario relatif à l'aménagement de l'immeuble place de l'église (dont ancien bureau de poste).

La SEML du Velay, en partenariat avec A Dormois architecte, fait une proposition financière de 4013,75 €HT.

Ainsi qu'il avait été convenu en réunion, la proposition comprend :

- Réalisation de deux nouvelles esquisses d'aménagement après démolition des bâtiments « Chabal » et « ancienne Mairie »:
  - reconstruction d'un bâtiment à vocation commerciale exclusivement (RDC)
  - aménagement d'un espace public sans reconstruction
- Chiffrage des deux esquisses d'aménagement
- Réalisation des bilans financiers opérationnels, plan de financement

Le conseil municipal estime prématuré de réaliser ce complément d'études maintenant et décide de le reporter à une date ultérieure.

### **2) Recruter un médecin sur votre territoire : dispositif national « 400 médecins »**

• Dans le cadre de la réflexion et de la concertation menée dans le projet « maison médicale à Laussonne » Alain Sabatier et Thierry Defay ont rencontré Karine Herry (médecin) en date du lundi 8 avril 2019 à 18h00. Le climat reste tendu et au delà de l'amertume encore présente, la question de l'installation d'un médecin à Laussonne ne fait pas l'objet, pour l'instant, d'un rapprochement des visions portées par la commune de Laussonne d'une part et le Dr Herry d'autre part.

• Par mail du 24 avril 2019, l'ARS Région AURA informe des associations de maires sur les 12 départements de la mise en place du dispositif « 400 médecins » au niveau national. C'est une première mesure de « ma santé 2022 » qui vise à apporter dès aujourd'hui, une réponse concrète en matière d'accès aux soins dans les territoires les plus fragiles. Dans ce dispositif il y a 2 volets : Dans le volet 1, il est prévu 200 médecins généraliste à partager entre hôpital et libéral. Dans le volet 2, il est prévu 200 postes de médecins généralistes salariés (avec un minimum de 28 en Auvergne-Rhône- Alpes). Dans le cadre du volet 2, une commune peut proposer un projet de recrutement de médecin généraliste salarié et ainsi contribuer à renforcer l'offre médicale de proximité. Dans ce contexte l'ARS AURA peut attribuer une aide à l'équipement et une garantie financière « différentielle » pendant les deux premières années (pas de surcoût pour l'employeur avec

prise en charge par l'ARS de la différence entre le salaire du médecin et le montant des consultations perçues par la collectivité). L'ARS participe également aux frais d'équipement et accompagne à la création de centre de santé.

Les critères requis pour faire partie de ce dispositif :

- Le recrutement s'adresse en priorité à un jeune médecin ou à des praticiens installés en zones non sous-dotées
- Le temps de travail effectif doit être d'au moins un mi temps,
- L'ARS garantit au médecin un salaire de 5400 € net par mois pour 165 consultations au minimum et 300 au maximum.

La commission E&P indique qu'il y a encore des points à préciser plus particulièrement sur ce qui concerne le coût de la charge administrative qui va incomber à l'employeur (la commune ici) que ce soit dans l'activité de secrétariat médical ou encore dans la relation avec les organismes de sécurité sociale qui prennent en charge une partie du cout de la consultation. Il y a d'autres charges telles que le cout d'entretien des équipements (matériel médical, système informatique) ou encore l'absence de loyer pour la structure mise à disposition. La commune prend-elle à sa charges les frais correspondants ?

La recherche d'un médecin est en cours en direction des facultés de médecine de Cl-Fd et de St Etienne. D'autres pistes sont explorées.

- Après en avoir délibéré le conseil municipal décide unanimement de déposer sa candidature au dispositif « 400 médecins ».

### **3) Notification marché APAVE (mission CT construction local médical)**

L'APAVE consultée pour une mission de CT est retenue pour un montant de 5900,00 €HT (7080 ,00 €TTC)

Marché n° 2019 – LAUS – ET01 notifié le 12 avril 2019.

Nota pour info : le dossier DETR-DSIL 2019 est réputé complet par la Préfecture ce qui ne veut pas dire qu'une subvention est attribuée pour l'instant.

### **4) Implantation panneau patrimoine vernaculaire réalisé par le PNRMA**

L'opération « valorisation des patrimoines vernaculaires » des communes de Haute-Loire (adhérente du PNRMA) arrive à son terme. Le matériel est livré en mairie du Monsatier le 9 mai 2019.

M le Maire avait rendez-vous avec M FIGUIERE à 11h00 à Laussonne en date du 10 mai 2019 pour étudier le meilleur site pour l'implantation de cette structure.

Plusieurs sites d'accueil sont possible : à coté de l'abri bus qui est situé place de la mairie, sur la place de l'église plus particulièrement du coté de l'extension de la place de l'église voir éventuellement à coté de l'église avec l'avis de l'ABF dans ce dernier cas.

Il n'y a pas unanimité des avis. Ultime décision lors du prochain conseil municipal.

Nota : le matériel est disponible à la mairie du Monastier. La commune de Laussonne doit en prendre possession dès que possible.

### **5) Adoption du projet d'aménagement du parking à l'arrière de la future boucherie-charcuterie installée place de la mairie - présentation aménagement place de l'église et parking cimetière**

Avec l'architecte Aline Dormois nous nous sommes posés la question de savoir si une étude « diagnostic de la voute » qui se situe sous l'entrée «logements à l'étage » mais qui appartient au GAEC était nécessaire. A cet égard, le BE SGI Gérentes a été sollicité. Après analyse nous avons estimé que ce n'était pas utile car la structure est parfaitement bâtie, ne laisse apparaître aucune signe de fatigue et de plus la situation des charges ne sont pas modifiées par rapport à l'existant (pas de charge nouvelle). La question de l'étanchéité n'est pas modifiée par rapport à la situation existante à ce jour, elle sera même améliorée avec la mise en place d'un béton désactivé au dessus. Tout le monde est d'accord sur cette question.

- M le Maire distribue aux élus le projet de plan présenté par l'architecte dans une version proche de l'APD. Après échange et débat, le projet de plan d'aménagement est unanimement adopté par le conseil.

- M le Maire distribue aux élus le projet de plan d'aménagement de l'extension de la place de l'église proposé par l'architecte dans une version proche de l'APD. Après échange et débat, le projet de plan d'aménagement est unanimement adopté par le conseil.

- M le Maire distribue aux élus le projet de plan d'aménagement du futur parking en aval du cimetière proposé par l'architecte dans une version proche de l'APD. Au terme d'échange la question du déplacement du poteau à incendie en direction du bourg en lien avec l'amélioration de l'accessibilité à l'atelier municipal est posée. Le SEAVR sera consulté sur la faisabilité. Après échange et débat, le projet de plan d'aménagement est unanimement adopté par le conseil. La question de l'amélioration de la vue à l'entrée de Laussonne (au niveau du pont) est posée. La construction d'un muret en pierre pour masquer le tas de pouzzolane est possible. Ces éléments seront mentionnés dans le projet de plan de l'architecte.

Lors du prochain conseil municipal l'ensemble des plans à présenter dans le projet « revitalisation du bourg » sera proposé pour adoption définitive.

## **6) Retour étude de faisabilité voie VTT la Transcévenole (diligentée par la Région sous la responsabilité de M Jarry)**

M Jarry a tenu une réunion d'information en date du 11 avril 2019 au siège de la Comcom MLM pour rendre compte de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité du projet de voie VTT la Transcévenole qui va du Puy en Velay (pôle intermodal) jusqu'au Gerbier de Jonc en empruntant « la Transcévenole ».

Bernard Martin représentait la commune de Laussonne à cette réunion. Retour d'information lors du prochain conseil municipal s'il y a des éléments nouveaux.

## **7) Etude relative à une table de jeu en prêt au Foyer St Jean**

Thierry Defay informe le conseil municipal de la présence d'une table de jeu virtuel (système de vidéo projection) qui est en prêt à l'EHPAD du Foyer St Jean pour de l'animation avec les résidents.

Il semble que cet outil est très efficace auprès des résidents. Renseignements à prendre auprès de Mme la Directrice de l'EHPAD le Foyer St Jean.

## **8) Réflexion sur la révision des modalités d'intervention de la communauté de communes MLM dans le service du déneigement.**

La communauté de commune MLM souhaite mettre en œuvre, pour la prochaine saison hivernale 2019-2020, de nouvelles modalités d'aide aux communes au titre du déneigement.

Aujourd'hui, le montant de cette aide aux communes du périmètre intercommunal est de 190000 € par saison. Le système actuel est déclaratif, il est complexe et les modalités d'intervention très diverses pour tenir compte de tous les cas de figure.

➤ Pour l'aide au fonctionnement il est proposé :

– La communauté de communes intervient pour la saison 2018-2019 à hauteur de 130000 € pour l'ensemble des communes.

– Ce montant serait ensuite revue à la baisse/ 120000 € pour la prochaine saison y compris la subvention départementale de 20000 € qui peut être amenée à disparaître.

– L'aide serait réservée aux petites communes (moins de 500 habitants)

– Qu'elle soit calculée en fonction de critères géographiques (km de tournée, altitude) et fiscaux.

– Qu'elle soit pondérée dans le cas où la communauté de commune intervient déjà dans des services (crèche, résidence personnes âgées, OT, bâtiments qui créent de l'activité (Colempce, ..).

– L'aide serait versé une fois par an (première fois en 2020).

– Les conventions de déneigement que la comcom a signé avec le département soient renégociées avec chaque commune.

➤ Pour l'aide à l'investissement il est proposé :

– La totalité des engins et matériels pourraient être transférés aux communes, dès le 1 janvier prochain.

– La communauté continue d'aider aux investissements (y compris chaines et grosses réparations) en apportant un fonds de concours à la commune.

– Les règles de l'apport sont à définir (plafond d'intervention ?, fréquence ?...)

Le conseil municipal sera informé de l'évolution de ce dossier.

## **9) Convention de gestion des prestations de la garantie maintien de salaire MNT**

Cette convention, préparée par le centre de gestion de la Haute-Loire, est proposée pour signature entre la commune et la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

La présente convention a pour objet de prévoir les conditions de remboursement à la MNT des prestations Maintien de Salaires indues consécutives à une modification de congé de maladie après avis du comité médical départemental.

La MNT s'engage à verser dès le passage à demi-traitement de l'agent, les prestations prévues avant toute décision du comité médical départemental ou de reprise du travail.

Cette convention conclue sans limitation de durée, pourra être résiliée chaque année au un 31 décembre à l'initiative de l'une des parties sous réserve de respecter le préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

## **10) Cours de Yoga à la salle polyvalente à titre expérimental dans un premier temps**

Teddy gardes présente au conseil municipal le projet de cours de Yoga proposé par une enseignante (Johan Girard) qui exerce cette activité à Lantriac. Premier cours de découverte samedi 4 mai 2019 de 10h00 à 11h00 à la salle polyvalente. Etude complémentaire est à mener (coût de chauffage et de nettoyage pour la commune, combien de participants de la commune, etc..).

## **11) Projet de réunion avec la SAFER**

Comme suite à échange avec M CHOPINET de la SAFER Haute-Loire un rendez-vous dans les locaux à Vals près le Puy est retenu en date du 15 mai 2019 pour parler avec cette structure ainsi que de la gestion des biens communaux et de sections sur la commune. Nous en profiterons pour avoir une vision de ces questions sur l'ensemble du département de la Haute-Loire.

## **12) projet de réflexion boisements et Friches**

Sujet évoqué lors du conseil du 1 avril 2019.

Par mail du 3 avril 2019, Bernard Martin a alerté la structure en charge de ces questions au département de la Haute-Loire sans retour pour l'instant.

## **13) Le point sur l'avancement des travaux de réalisation du PLUi**

Gilbert RUEL recruté par le Comcom MLM en 2018 est chargé de l'animation des travaux de la construction du PLUi

- L'état : le porté à connaissance
- Le BE va prochainement terminer la phase diagnostic.

Voir réunion thématique du 28 mai 2019.

- La chambre d'agriculture a rencontré les agriculteurs (Mme Volle). Elle se propose de faire une présentation du diagnostic agricole fin juin 2019. Présentation grand public.
- Lettre d'information du PLUi diffusée dans les communes. Publier une information dans le bulletin d'info communal.
- Le BE proposera une présentation du diagnostic (après le diagnostic agricole) en septembre 2019.

Les informations communautaires seront communiquées au fil de l'eau.

## **14) Lancement de la consultation des entreprises pour les travaux 2019 sur la voirie communale**

- Lot n°1
  - Route de Montchamp à la Freycenède. Estimation : 10125 €HT
  - Route des Badioux. Estimation : 3975 €HT
  - Route de L'Herm. Estimation : 10010 €HT
  - Installation et divers : 595 €

Total : 24705 €HT

- Lot n° 2
  - Route de RD49 à Montchamp. Estimation : 10125 €HT
  - Installation et divers : 415 €

Total : 24546 €HT

Le conseil municipal donne son accord sur le principe sur ce processus.

## **15) Déclaration de parcelles frappées d'un droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Laussonne**

Il est indispensable d'instaurer un droit de préemption urbain sur des parcelles qui représentent un intérêt stratégique pour le village de Laussonne et la commune plus globalement. Il y a un intérêt stratégique sur les structures liées aux déplacements pour les véhicules ou pour les personnes. C'est aussi le cas en matière de désenclavement de quartiers urbanisés ou en devenir ou encore de création de places de stationnement. C'est encore le cas en matière, d'habitat à rénover, d'activités commerciales ou de services aux personnes.

Une première liste de parcelles est la suivante :

- Route de St Julien : AN89 (P) – AN88 (P) – AN87 (P) – AN84 (P) – AN396 (P) – AN 397 (P).

Motif : désenclavement de quartier et amélioration de la circulation routière par élargissement du passage (RD49) + amélioration de la sécurité dans le déplacement des personnes.

- Route du Puy : AN 330 (T) – AN329 (T)

Motif : création d'une zone d'emplacements réservés pour un déplacement doux vers le cimetière et de possibilité d'une pause pour les visiteurs.

- Place de l'église : AN270 (T).

Motif : amélioration de la sécurité dans le déplacement des personnes – élargissement pour favoriser un espace de chalandise entre la place de l'église et la place de la mairie.

(P) : porte sur une partie de la parcelle comme un plan d'alignement

(T) : porte sur toute la parcelle

Après en avoir délibéré le conseil municipal est unanimement favorable à l'institution d'un droit de préemption urbain sur les parcelles ci-dessus listées. Le texte de la délibération sera soumis préalablement à sa publication à l'avis du service juridique du centre de gestion des communes.

Nota : pour ce qui concerne les parcelles Jamon, route de St Julien (zone prévue pour un plan d'aménagement), des renseignements complémentaires « aménagement programmé et droit de préemption urbain » sont à solliciter.

## **16) Changement de destination pour l'ancien cabinet médical**

L'ancien cabinet médical n'est plus occupé depuis novembre 2018 date du déménagement du médecin vers Lantriac. La recherche des causes de l'apparition d'un taux d'humidité anormalement élevée dans le local médical a fait l'objet d'une enquête diligentée par les assureurs respectivement mandatées par la commune de Laussonne propriétaire des locaux, par un locataire d'un appartement et par le médecin locataire d'un cabinet pour l'exercice de son activité médicale. A la date d'aujourd'hui le taux d'humidité est revenu à un niveau normal.

Un rapport définitif sur la base de ce constat devrait mettre un terme aux litiges en cours et clore ce dossier.

A la suite de ce rapport l'ancien local pourrait être transformé en appartement destiné à la location.

Affaire à suivre.

### **17) Election Européenne du 26 mai 2019**

M le maire présente aux élus le tableau de service des élus pour assurer le bon déroulement du vote entre 8h00 et 18h00 du 26 mai 2019. Idem pour la partie dépouillement du scrutin à partir de 18h00.

### **18) Divers**

**18-1) Pose d'une clôture grillagée simple** entre le terrain municipal (zone de loisirs) et le domaine de l'OPAC HLM les Bouleaux. Le but est d'empêcher les engins motorisés à passer à travers le domaine de l'OPAC et de dégrader la zone verte et les locataires de l'immeuble. Suite à une rencontre avec l'OPAC, ce dernier y est très favorable. Travaux réalisés par les employés municipaux.

**18-2) Prochaine réunion du conseil en date du 7 juin 2019 à confirmer**

Fin de réunion 23h00

Maire  
Pierre GENTES